

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014

13/5 – REQUALIFICATION DU MONUMENT AUX MORTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le monument aux morts de Mons en Barœul a été inauguré le 28 août 1924 sur un terrain municipal, devenu le Square du combattant, à l'angle des rues Daubresse-Mauviez (aujourd'hui De Gaulle) et Rollin.

A l'époque, son édification avait été financée par une subvention de la municipalité, une souscription publique et un "subside de l'Etat".

Sa conception est l'œuvre de l'architecte CHRETIEN-LALANNE et du sculpteur Dominique BEVILACQUA. Il est en pierre dite de "Chauvigny" et, sur sa face arrière, ont été gravés en creux rechapés en couleur, les noms de 180 Monsois tombés durant la première guerre mondiale. Trois noms ont été ajoutés ultérieurement.

Après le second conflit mondial, des inscriptions ont été ajoutées sur la partie basse du monument ; elles concernent les victimes civiles et militaires monsoises.

Les noms des soldats tombés en Indochine y ont ensuite été gravés.

Avec le temps, les intempéries, les premières inscriptions s'estompent peu à peu. La seconde liste de noms, très proche du sol et gravée moins profondément, est devenue presque illisible.

De plus, il conviendrait d'ajouter le nom d'un soldat mort au cours de la première guerre mondiale et d'honorer nominativement les disparus des opérations militaires d'Afrique du Nord absents à ce jour de ce monument.

A l'occasion du centenaire de la « Grande Guerre », le 11 novembre 2014, la municipalité souhaiterait rendre à ce monument un visage aussi proche que possible de celui qu'il avait lors de son édification tout en l'inscrivant dans la mémoire collective de notre ville comme le monument aux morts de tous les conflits du XXème siècle en accordant une place d'égale dignité à tous les Monsois victimes de guerres.

Ainsi, nous perpétuerons, comme le firent nos aînés, pour ceux qui viendront après, la mémoire de ceux que la guerre a cruellement ravis à l'affection de leur famille.

Dans cette perspective, un projet de requalification de cet élément majeur du patrimoine communal et plus globalement du lieu de recueillement que constitue le Square du Combattant a été élaboré.

Le plan de financement prévisionnel présente le coût estimatif des travaux tel qu'il a été estimé par les services techniques municipaux :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Traitement et gravure sur pierre	33 860,00	Ville de Mons en Barœul	32 817,40
		Ministère de la Défense (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre)	1 600,00
Réfection des bordures	15 557,40	Ministère de l'Intérieur (Réserve parlementaire)	15 000,00
TOTAL	49 417,40	TOTAL	49 417,40

Le montant des moyens financiers sollicités reste prévisionnel. Ainsi, la ville de Mons en Barœul s'engage à prendre en charge toute dépense qui ne serait pas couverte par les montants de subvention affichés.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter le concours exceptionnel de l'Etat, dans le cadre du programme « concours spécifiques et administration »,
- solliciter une subvention de l'Etat auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
- inscrire, en tant que de besoin, les crédits sur le budget 2014, article fonctionnel 90824, comptes natures 1328 et 1311.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.